

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 02 OCTOBRE 2019

2019/53 - MARCHES PRESTATIONS D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME – AUTORISATION DE SIGNATURE

La Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme utilisent la commande publique comme levier en faveur de la cohésion sociale. A ce titre a été lancé un marché de qualification et d'insertion professionnelle réalisé sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations et d'expériences pré qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, pour effectuer le nettoyage des espaces publics sur le territoire de la Ville de Lille et de sa Commune associée de Lomme .

Cette consultation a été lancée conformément à l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et a fait l'objet de trois lots :

- Lot n° 1 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Est » comprenant les quartiers Saint- Maurice Pellevoisin, Fives, Commune associée d'Hellemmes et secteur Euralille
- Lot n° 2 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Sud-Ouest » comprenant les quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Sud de Lille-Moulins et Secteur Champs de Mars Citadelle
- Lot n° 3 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Commune associée de Lomme.

La durée du marché est de 4 ans fermes à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le montant global annuel de chaque lot est de :

- Lot 1 : 242.114 €, soit 968.456 € sur 4 ans (non soumis à la TVA)
- Lot 2 : 220.114 €, soit 880.456 € sur 4 ans (non soumis à la TVA)
- Lot 3 : 103.791,72 €, soit 415.166,88 € sur 4 ans (non soumis à la TVA).

Les marchés ont été signés respectivement pour les lots n° 1 et n° 2 le 23 mars 2019 et pour le lot n° 3 le 02 avril 2019, après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie le 28 février 2019 pour les deux premiers lots et le 07 mars 2019 pour le lot 3.

La délibération de pouvoir au Maire autorise à signer uniquement les procédures d'achats en fourniture et service inférieurs à 1.000.000 € HT.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle et de demander au Conseil Communal de valider la signature de ces 3 lots concernant la prestation d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage de la voie publique sur les espaces publics « territoire Est » et « territoire Ouest » de la ville de Lille et du territoire de la commune associée de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** la signature de l'élue délégué après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme